



# Conférence

L'Office d'investissement du RPC

vendredi 8 juin 2001

Aider à tenir la promesse de pensions  
à long terme faite aux Canadiens

Allocution de

John A. MacNaughton  
Président et chef de la direction  
L'Office d'investissement du RPC

au

17e Congrès-exposition annuel de  
L'Association canadienne des planificateurs financiers  
Palais des congrès de Montréal

Le vendredi 8 juin 2001, à 8 h

C'est un plaisir pour moi de prononcer ce discours-programme ce matin.

On m'a demandé de vous parler de la manière dont l'Office d'investissement du RPC contribue à tenir la promesse de pensions à long terme faite aux Canadiens.

Lorsqu'il s'agit de cette question, aucun public n'est plus important pour nous que les planificateurs financiers du Canada. Pour convaincre une grande partie de la population canadienne du rôle important que nous pouvons jouer, je sais que nous devons gagner votre confiance quant à notre mission et nos capacités.

C'est ce que j'espère parvenir à faire ce matin.

Laissez-moi d'abord vous rappeler rapidement quels sont les rapports entre l'Office d'investissement du RPC et le Régime de pensions du Canada et les gouvernements fédéral et provinciaux.

L'Office d'investissement du RPC est distinct – et indépendant – du Régime de pensions du Canada.

Nous n'intervenons pas dans son administration, ses politiques ou la fixation des taux de cotisation et de prestations.

Comme vous le savez, les gouvernements fédéral et provinciaux sont les promoteurs conjoints du

Régime, dont le gouvernement fédéral est l'administrateur.

De notre côté, nous avons pour mission d'investir les fonds dont le Régime de pensions du Canada n'a pas besoin.

Notre mandat est d'obtenir un taux de rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus. Ce faisant, nous pouvons contribuer à la santé financière du Régime à long terme.

La gouvernance et la gestion de l'Office d'investissement du RPC sont indépendantes des gouvernements.

Notre gouvernance est assurée par un conseil d'administration de 12 membres choisis en fonction de leurs connaissances du placement et des affaires et de leurs compétences dans des domaines comme la comptabilité, l'économie, l'actuariat, le placement, le secteur bancaire et les affaires en général.

Ces administrateurs sont choisis par un comité des candidatures indépendant dont les membres sont nommés par les deux paliers de gouvernement et qui est présidé par un chef de direction du secteur privé. Le ministre fédéral des Finances – en consultation avec ses homologues provinciaux – nomme les administrateurs à partir de la liste des candidats recommandés par le comité indépendant.

Les administrateurs, à leur tour, m'ont recruté à titre de président et chef de la direction, et je constitue à présent l'équipe de haute direction.

Les membres de cette équipe proviennent du secteur privé et sont aidés dans leur tâche par des gestionnaires qui ont eux aussi une expérience du secteur privé.

Nos stratégies d'exploitation et de placement seront en grande partie mises en œuvre grâce à des relations de partenariat avec des sociétés de placement du secteur privé de tout le Canada et du monde entier.

En résumé, bien que l'Office d'investissement du RPC soit une société d'État, son exploitation s'inspire du modèle des sociétés du secteur privé, et il ressemble beaucoup à un gestionnaire de fonds communs de placement ou à une société de placement.

Si je vous dis tout cela, c'est pour que vous puissiez rassurer vos clients : ce sont des professionnels du secteur privé de Toronto qui gèrent l'actif du RPC – et non des fonctionnaires d'Ottawa.

J'aimerais vous exposer ce matin comment nous envisageons notre mandat et notre stratégie de placement, et vous faire part de nos progrès jusqu'à présent.

Pour que les choses soient plus claires, laissez-moi vous donner brièvement quelques renseignements généraux sur le Régime de pensions du Canada proprement dit.

Comme vous le savez, celui-ci a été créé en 1966. Il s'agissait d'un régime de répartition auquel devaient obligatoirement cotiser les employeurs et les employés.

Son fonctionnement se fondait sur le principe que les cotisations courantes d'une génération financeraient les prestations courantes de la génération précédente.

Trente ans plus tard, en 1996, les gouvernements fédéral et provinciaux ont procédé à un examen approfondi du Régime de Pensions du Canada.

Ils ont décidé de consolider l'assise financière du Régime, notamment par une augmentation graduelle des taux de cotisation jusqu'à ce qu'ils atteignent 9,9 % des gains cotisables de l'employé, ce qui devrait se produire en 2003.

Consolider l'assise financière du Régime ne signifie pas pour autant le transformer en régime entièrement capitalisé. Les ministres ont convenu de renforcer le Régime jusqu'à ce que son actif représente 20 % de son passif et cinq ans de prestations de retraite. Cela devrait être le cas d'ici 2017.

À ce moment-là, les taux de cotisation devraient rester stables indéfiniment.

Le Régime reçoit actuellement plus de fonds qu'il ne lui en faut pour payer les prestations de retraite – situation qui, selon l'actuaire en chef d'Ottawa, devrait se poursuivre pendant encore 20 ans.

C'est un point important car cela signifie que les Canadiens qui ont déjà pris leur retraite n'ont pas de souci à se faire. Le régime de répartition actuel suffira à payer leurs prestations.

Celles des Canadiens qui prendront leur retraite au cours des 20 prochaines années proviendront également pour la plus grande partie des rentrées de cotisations.

Le revenu de placement que produira l'Office d'investissement du RPC servira donc principalement à financer les retraites des jeunes Canadiens – ces jeunes qui ont le plus

tendance à croire que le Régime de pensions du Canada ne pourra pas leur verser de retraite le moment venu.

Nous leur prouverons qu'ils ont tort. Et nous avons au moins 20 ans pour le faire.

La création d'un revenu de retraite plus tard au cours du siècle pour les jeunes travailleurs d'aujourd'hui est une noble cause. Je dois cependant souligner que les réels bénéficiaires de nos efforts seront les Canadiens qui ne peuvent se permettre d'économiser pour leur avenir.

Autrement dit, ceux qui comptent le plus sur nous, ce ne sont pas vos clients et clientes. Ce sont les personnes vulnérables.

En 1999, Statistique Canada a publié un article fondé sur les données de 1996, selon lequel seulement 37 % des personnes qui travaillent bénéficiaient d'un régime de retraite agréé et seulement 36 % des contribuables cotisaient à un REER.

Toujours selon cet article, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, les cotisations à des REER étaient beaucoup plus élevées parmi les salariés bénéficiant d'un régime de retraite agréé que parmi ceux qui n'en avaient pas.

En général, les personnes à faible revenu ne cotisaient pas à un régime de pension agréé et ne pouvaient se permettre de cotiser à leur propre REER.

Cela signifie que la plupart des Canadiens – surtout ceux qui se trouvent en bas de l'échelle économique – devront compter sur le Régime de pensions du Canada lorsqu'ils prendront leur retraite.

J'insiste sur ce point parce que notre mission est d'aider les millions de Canadiens qui n'ont pas les moyens de s'offrir vos services – encore moins de discuter avec vous de stratégies de placement et de report de l'impôt.

Je demanderais à ceux d'entre vous que le Régime de pensions du Canada n'impressionne pas – et qui pourraient avoir tendance à minimiser le rôle que nous pouvons jouer pour l'aider à fonctionner – de penser à ces personnes. Nous avons pour mission de les aider à prendre leur retraite avec dignité.

Revenons à 1996. Les ministres fédéral et provinciaux devaient décider quoi faire des fonds excédentaires versés au Régime de pensions du Canada avant qu'on en ait besoin pour payer les prestations de retraite.

Le premier volet de la réponse a été la décision d'investir les fonds excédentaires sur les marchés financiers. Le deuxième a été de créer une société gérée par des professionnels – et indépendante du gouvernement – pour prendre les décisions de placement.

Voilà pourquoi l'Office d'investissement du RPC a été créé par une loi du Parlement en décembre 1997. Ses administrateurs ont été nommés en octobre 1998 – et nous avons investi nos premières rentrées de fonds en mars 1999, il y a un peu plus de deux ans.

Je sais que vous vous posez la question suivante : combien doivent rapporter ces fonds excédentaires sur le marché pour que le Régime de pensions du Canada reste financièrement viable?

L'actuaire en chef a examiné cette question. Il a conclu que les fonds qui n'étaient pas nécessaires pour payer les prestations de retraite courantes devraient rapporter un taux de rendement réel de 4 %.

Comme vous le savez, il n'est pas facile d'atteindre un taux de rendement réel de 4 % année après année. Depuis la création du Régime de pensions du Canada en 1966, l'indice TSE 300 de la Bourse de Toronto n'a atteint ou dépassé le taux de rendement réel de 4 % que la moitié du temps – bien que son rendement annualisé pour ces 35 années ait bel et bien dépassé ce seuil.

Naturellement, si l'on ajoute des actions étrangères, le rendement est un petit peu meilleur.

De plus, le marché haussier des années 1990 a bien aidé. Maintenant que nous sommes dans une période où les rendements prévus sont plus modestes, nous devons convaincre les Canadiens de réduire

leurs attentes à des niveaux plus réalistes. Je sais que beaucoup d'entre vous ont encore du mal à le faire avec les gens incapables de se remettre de l'implosion du secteur point.com.

La réelle difficulté consiste à faire comprendre aux Canadiens l'importance de faire des placements prudents à long terme – surtout dans un contexte de vieillissement rapide de la population.

En 1966, lors de la création du Régime de pensions du Canada, il y avait sept travailleurs par retraité.

Aujourd'hui, ce ratio est tombé à cinq cotisants par bénéficiaire. D'ici 30 ans, il n'y aura plus que trois travailleurs pour financer chaque retraite.

Il s'agit là d'un changement démographique radical qui aura d'énormes répercussions économiques.

Laissez-moi vous expliquer comment nous allons relever ce défi.

Premièrement, nous constituons un organisme virtuel, petit et rationalisé, pour mettre en œuvre notre mandat.

Nos gestionnaires élaboreront des stratégies, établiront des relations de partenariat avec des gestionnaires de fonds de l'extérieur et tireront ainsi parti de leur expérience.

Cette approche nous donnera largement accès aux idées, aux flux d'affaires et aux possibilités de placement qui existent dans le monde entier.

Le modèle de la société virtuelle nous laisse par ailleurs la possibilité de développer les compétences de notre personnel afin de mettre en œuvre nous-mêmes les éléments de notre stratégie chaque fois que nous pourrions obtenir à l'interne un rendement égal ou supérieur à un coût moindre.

Que nous fassions appel à notre personnel ou à des relations de partenariat pour exécuter notre stratégie, je tiens à souligner que notre équipe de direction est responsable de tous les aspects de notre rendement au chapitre des placements et de la gestion, ainsi que de la conformité et du contrôle.

La plupart de nos principaux cadres supérieurs et plusieurs gestionnaires sont déjà en place mais notre recrutement se poursuit. Notre effectif, qui est actuellement de 15 personnes, doublera probablement au cours de l'année à venir.

En attendant, nous avons déjà les connaissances et l'expérience nécessaires pour faire progresser l'Office d'investissement du RPC avec vigueur et confiance.

Pour vous aider à comprendre comment nous allons y parvenir, j'aimerais vous parler de ce que nous considérons comme une stratégie de placement appropriée.

Comme nous l'avons vu, la loi qui nous régit nous oblige à optimiser le rendement de placement tout en évitant les risques de perte indus. Il s'agit d'équilibrer risques et rendement.



Je vous ai également indiqué que, selon l'hypothèse de l'actuaire en chef, nous devons obtenir un rendement réel de 4 % sur les fonds qui nous sont versés.

Si nous pouvions trouver un placement sans risque qui rapporte 4 % de rendement réel – et y investir suffisamment de fonds – notre tâche serait terminée et nous pourrions tous aller nous reposer.

Dans notre contexte, un placement sans risque serait un placement imperméable à l'inflation et au risque de crédit – l'outil de financement idéal pour des prestations de retraite indexées sur l'inflation.

Un tel placement existe – il s'agit des obligations à taux réel émises par le gouvernement fédéral. Malheureusement, ces obligations ne rapportent actuellement que 3,5 % – et il n'y en a d'ailleurs pas assez pour répondre à nos besoins.

Nous devons donc de toute évidence chercher ailleurs les placements qu'il nous faut, et ce faisant, assumer un certain risque. Autrement, nous ne nous acquitterons pas de notre mandat, qui est d'obtenir un rendement maximal et de respecter l'hypothèse de l'actuaire en chef.

Nous avons passé beaucoup de temps à analyser le rapport risque-rendement de diverses catégories de placement.

L'une de nos conclusions est que ce sont les actions qui répondent le mieux à nos attentes en matière de risques et de rendement à long terme.

Souvenez-vous que nous avons au moins 20 ans devant nous avant de devoir contribuer au financement des prestations de retraite. Au cours de cette période, nous assisterons à plusieurs ralentissements des marchés à court terme et à de graves récessions boursières – contrebalancés par des reprises généralement plus longues qui compenseront plus que largement les pertes à court terme.

Notre décision d'investir jusqu'à maintenant uniquement dans des actions doit aussi être envisagée dans le contexte plus large de l'actif dont dispose le Régime de pensions du Canada.

Il détient en effet un important portefeuille d'obligations fédérales et provinciales, qui est actuellement géré par le ministère des Finances du Canada.

Ce portefeuille se compose principalement de prêts sur 20 ans consentis aux provinces. Chaque province peut renouveler ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance pour une période supplémentaire de 20 ans aux taux du marché. Si elles ne le font pas, le produit des obligations échues et rachetées nous est versé – à moins que le Régime de pensions du Canada ait besoin de ces fonds pour payer les prestations.

Nous devons tenir compte de ces placements à revenu fixe, ainsi que des réserves liquides du Régime, pour élaborer notre stratégie de placement – même si nous ne les gérons pas.

Nous avons récemment évalué les titres à revenu fixe du RPC à 42 milliards de dollars. Nos placements en actions totalisaient quant à eux 7 milliards de dollars – soit environ 14 % de l'actif total dont dispose le Régime de pensions du Canada.

Il faudra de toute évidence un certain temps avant que la part de nos actions dans cet actif soit comparable à celle que représentent les actions dans l'actif de nombreuses grandes caisses de retraite du secteur public. Selon les renseignements de ce secteur, celles-ci investissent déjà en moyenne 65 % de leur actif dans des actions.

Notre décision d'investir dans des actions peut donc être considérée comme visant, premièrement, à contrebalancer l'énorme portefeuille d'obligations du RPC et, deuxièmement, à tirer parti d'un horizon de placement éloigné et obtenir ainsi le rendement plus élevé que peuvent produire ces placements.

Nous savons, comme vous, à titre de conseillers de placement, que les jeunes qui sont encore loin de la retraite sont mieux placés pour assumer des risques que les personnes qui auront besoin d'une pension à court terme.

Or, l'Office d'investissement du RPC est un jeune organisme qui investit principalement pour financer à longue échéance les retraites de la jeune génération d'aujourd'hui.

Notre objectif est donc de générer une plus-value nette corrigée du risque – c'est-à-dire d'obtenir des taux de rendement après déduction des frais qui compensent de façon satisfaisante les risques pris.

Le cadre de gestion de risques que nous avons élaboré examine aussi les niveaux de risque que nous pouvons tolérer. Nous avons quantifié, à partir de données historiques, le risque associé à différentes catégories d'actif en vue d'élaborer une stratégie de placement qui surveille et gère le risque.

Les obligations à taux réel constituent un placement de référence logique parce qu'elles sont sans risque du point de vue de l'inflation. À l'autre extrémité du spectre, on trouve le capital-risque dont le risque et le rendement potentiels sont tous les deux élevés.

Entre les deux, se situe l'éventail habituel de titres à revenu fixe et de participation au Canada et à l'étranger.

Nous avons en outre établi un plafond de tolérance à l'égard du risque pour notre portefeuille d'actions. Pour ce faire, nous avons utilisé une mesure que beaucoup d'entre vous connaissez sans doute, qui s'appelle la valeur exposée au risque ou VAR.

À partir de cette analyse, nous avons pu établir notre taux de rendement réel nécessaire à long terme. Au début de notre exercice en cours – le 1er avril – ce taux était de 5 %.

Cela représente un point entier de pourcentage de plus que l'hypothèse de l'actuaire en chef. Nous pen-



sons que c'est un objectif réaliste. En supposant un taux annuel d'inflation de 3 % à long terme, notre taux nominal cible est de 8 % par an.

Avant de vous parler de la prochaine étape de notre stratégie, j'aimerais vous dire ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Depuis que nous avons effectué notre premier placement en mars 1999, nous avons investi dans des fonds indiciels d'actions. Essentiellement, 70 % de nos placements se trouvent dans un fonds de placement qui reproduit l'indice TSE 300, 15 % dans un fonds qui suit l'indice S&P 500 aux États-Unis et 15 % dans un fonds basé sur l'indice international EAFE mis au point par Morgan Stanley Capital International.

Au cours de nos 18 premiers mois d'existence, le règlement fédéral limitait nos placements en actions canadiennes à des placements passifs en nous obligeant à reproduire en substance un indice boursier.

À l'étranger, nous pouvons investir de façon active ou passive et jusqu'à présent nous avons choisi des fonds indiciels d'actions.

En décembre 1999, nous avons convaincu les ministres des Finances d'assouplir le règlement concernant les actions canadiennes. Ils ont accepté de nous laisser gérer activement la moitié de nos placements en actions canadiennes.

Lorsque la modification réglementaire est enfin entrée en vigueur à la fin d'août 2000, nous avons immédiatement mis en œuvre une initiative de gestion des risques. Notre but était de réduire le risque que nous faisions courir les titres Nortel qui représentaient alors 35 % de l'indice TSE 300 et environ 28 % de notre actif total.

Une telle concentration dans un seul titre était beaucoup trop risquée, peu importe la qualité de l'entreprise. Souvenons-nous qu'à l'époque, les investisseurs étaient extraordinairement confiants dans l'avenir de Nortel.

À compter du 15 septembre, nous avons essentiellement divisé nos actions canadiennes entre le fonds indiciel TSE 300 et un fonds indiciel TSE 299 qui excluait Nortel.

La différence du rendement entre ces fonds pendant la deuxième moitié de notre exercice a été frappante. L'indice TSE 300 a chuté de 31 % mais l'indice TSE 299 n'a perdu que 8 %.

Nous avons ainsi évité 535 millions de dollars de pertes possibles.

Nous avons de toute évidence besoin de pouvoir gérer nos placements de façon active et nous nous attendons à ce que les ministres des Finances fédéral et provinciaux éliminent

plus tard cette année la restriction réglementaire qui s'applique encore à nos placements en actions canadiennes.

Cependant, si nous continuons à investir dans des actions cotées en bourse – surtout par l'intermédiaire de fonds indiciels – nous risquons de ne pas atteindre les résultats que nous visons – c'est-à-dire le rendement réel prévu à long terme de 5 %.

Nous allons devoir gérer de façon active une part plus importante de notre actif grâce à des types de placement variés – des fonds indiciels bonifiés à la sélection individuelle d'actions. C'est ce que nous allons commencer à faire au cours de l'année à venir.

Nous allons également élargir nos placements aux marchés privés, dès l'exercice en cours.

Ces placements comprennent les investissements en capital-risque dans des sociétés en phase de démarrage et les nouvelles technologies, les opérations de banque d'affaires visant des sociétés établies qui cherchent des capitaux pour financer leur expansion et leur croissance et les rachats et acquisitions qui permettent de créer des sociétés plus fortes et plus rentables.

Notre plan consiste à nous positionner à titre d'investisseur privilégié auprès des meilleures sociétés de gestion de placement sur les marchés privés et banques d'affaires du Canada et du monde entier.

Notre objectif est d'obtenir, sur une période de 10 ans, un taux de rendement réel annuel de 8 % pour nos placements hors bourse, qui représenteront jusqu'à 10 % de notre actif. En supposant un taux d'inflation de 3 %, le taux de rendement nominal cible de nos placements hors bourse est donc de 11 % sur une décennie.

Là encore, le rapport risque-rendement entre en jeu. La valeur des placements sur les marchés privés peut prendre un certain temps à se concrétiser. C'est pourquoi le rendement corrigé du risque est sensiblement plus élevé que les taux de rendement historiques des actions cotées en bourse.

Nous envisagerons également d'autres placements sur les marchés privés – immobilier, projets d'infrastructure, projets de production d'électricité et ressources naturelles – au cours des deux années à venir.

Comme vous le voyez, nous avons beaucoup réfléchi à la définition de notre rendement prévu à long terme, au risque que nous pouvons nous permettre d'accepter pour différentes catégories d'actif et à la manière dont nous devons mettre en œuvre notre stratégie graduellement afin d'obtenir un portefeuille de placement diversifié.

Ce faisant, nous investirons bien sûr la part maximale permise de notre actif à l'étranger afin de tirer parti de différentes stratégies de placement et catégories d'actif à l'échelle mondiale.

Pour l'instant, le rendement de notre portefeuille total repose sur les trois fonds indiciels d'actions dans lesquels nous avons investi.

Permettez-moi maintenant de passer quelques minutes à examiner les résultats récemment publiés de notre exercice terminé en mars 2001.

Nous avons affiché une perte de 852 millions de dollars pour l'exercice, dont 90 % au cours du quatrième

trimestre.

Notre taux de rendement a été de moins 9,4 % – contre un taux de rendement positif de 40,1 % pour l'exercice 2000. Notre taux de rendement annualisé pour les deux dernières années a atteint presque 15 %.

Notre rendement de l'exercice 2001 se compare favorablement avec celui des marchés dans lesquels nous investissons, compte tenu du fait que nous avons assisté, pendant nos troisième et quatrième trimestres, au pire recul des marchés boursiers sur six mois depuis 1974.

En fait, si nous regroupons le rendement des indices des marchés dans lesquels nous investissons, nous avons dépassé de 840 points de base le rendement de notre portefeuille total de référence.

Inutile de vous dire que nous ne sommes pas découragés par la gravité du fléchissement boursier récent qui nuit à nos résultats à court terme. Nous restons confiants dans notre stratégie consistant à investir uniquement dans des actions.

Rares sont les investisseurs qui se réjouissent de voir baisser les cours. Nous faisons pourtant partie de ceux-là. Pourquoi? Parce que nous sommes dans la position enviable de pouvoir placer à des prix plus avantageux les importantes rentrées de fonds que l'Office d'investissement du RPC reçoit chaque mois. Nous pouvons ainsi appliquer la méthode de la moyenne d'achat en achetant des actions à meilleur prix, ce qui nous met dans une position de force pour bénéficier plus tard du redressement des marchés.

Je suis sûr qu'un auditoire aussi averti que celui-ci reconnaît les avantages de la méthode de la moyenne d'achat. L'Office d'investissement du RPC, qui recevra d'importantes rentrées mensuelles de fonds pendant au moins 20 ans, est particulièrement bien placé pour en tirer parti.

Comme je l'ai indiqué, nos placements en actions s'élèvent à 7 milliards de dollars et représentent environ 14 % de l'actif consolidé dont dispose le Régime de pensions du Canada.

Les 42 milliards de placements à revenu fixe détenus directement par le RPC ont rapporté environ 3,8 milliards de dollars au cours de l'exercice 2001.

Le rendement estimatif de l'actif consolidé du Régime et de l'Office d'investissement du RPC se situe au niveau respectable de 7 % pour l'exercice 2001.

Je sais que les gens aiment comparer le rendement d'une caisse de retraite avec celui d'une autre. Je n'aime pas beaucoup le faire à cause des importantes différences qui existent, notamment en ce qui a trait à la politique de répartition de l'actif, à la tolérance à l'égard du risque et à la diversité des placements.

Par exemple, nous investissons actuellement uniquement dans des actions. D'autres caisses détiennent également d'autres éléments d'actif, tels que des obligations et des placements immobiliers.

De plus, notre exercice se termine le 31 mars alors que la plupart des caisses de retraite



publient des rapports portant sur l'année civile. Le rendement des grandes caisses de retraite du secteur public qui ont publié leurs résultats pour l'année civile 2000 se situait entre 6,2 % et 10,2 %.

Le rendement de l'Office d'investissement du RPC pour les 12 mois terminés à la fin de l'année civile était de 12,2 %. Ce rendement ne comprend pas le revenu du portefeuille d'obligations et des réserves liquides du Régime de pensions du Canada.

Si l'on se fonde sur ces chiffres, nous avons mieux réussi que la plupart des autres caisses – et elles n'ont pas encore publié de résultats depuis la récente correction boursière de l'année civile en cours.

Dans l'ensemble, nous ne nous inquiétons pas des pertes annuelles susceptibles de se produire de temps à autre. La volatilité du rendement annuel est une réalité du placement visant un rendement maximal à long terme. Nous pensons qu'en investissant dans des actions et en commençant au cours de l'exercice à faire des placements sur les marchés privés, nous suivons l'approche convenant à un organisme jeune qui a une obligation financière envers les jeunes Canadiens au cours des décennies à venir.

Notre actif va s'accroître rapidement. Au cours des 10 prochaines années, nous recevrons probablement plus de 80 milliards de dollars de rentrée de fonds du Régime de pensions du Canada.

Nous comptons accroître leur valeur pour porter notre actif géré à au moins 130 milliards de dollars d'ici 2011.

En conclusion, je vous dirais premièrement que nous apprécions la vision dont ont fait preuve les gouvernements fédéral et provinciaux en faisant de l'Office d'investissement du RPC une société de placement indépendante, dont des professionnels assurent la gouvernance et la gestion.

Deuxièmement, nous savons que nous avons accepté de relever un défi de taille en nous engageant à essayer de rendre un peu plus confortable, financièrement parlant, la vie d'une population de retraités en expansion rapide à mesure que nous avançons dans ce siècle.

Troisièmement, nous pensons que notre stratégie de placement actuelle, qui donnera la préférence aux actions et par la suite à d'autres catégories d'actif, produira un rendement net corrigé du risque à long terme qui permettra de tenir la promesse de pensions publiques faite aux Canadiens.

Enfin, nous savons que des millions de Canadiens comptent sur nous pour y parvenir. J'espère que nous pouvons compter sur vous pour les rassurer en leur disant que l'actif du RPC est en de bonnes mains et que leurs prestations du RPC sont protégées.

Je vous remercie et je vous souhaite un bon congrès.